

MOTION REVENDICATIVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNUDI-FO 43

VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

SALAIRE ET CARRIÈRE

- ☐ L'abandon de la journée de solidarité qui aboutit à une 2ème journée de pré-rentree imposée et le refus d'une seconde journée de corvée !
- ☐ L'abrogation du non-protocole PPCR et du décret sur l'évaluation des enseignants : non à la rémunération au mérite et à la mise en place de l'arbitraire au détriment de l'ancienneté.
- ☐ Le SNUDI se positionne en défense des droits collectifs liés à la carrière, pour que tous aient accès au grade et à l'échelon maximal de la grille indiciaire. Il se positionne donc en défense du barème.
- ☐ Le passage automatique, pour tous, à la hors classe après 25 ans de carrière.
- ☐ La garantie du passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle pour tous les collègues sur la base d'un barème clair basé essentiellement sur l'AGS ce qui signifie l'augmentation significative du pourcentage du taux de promu.
- ☐ Le retour à un barème départemental avec l'AGS, pilier du statut de PE, comme élément essentiel
- ☐ Aucun vœu géographique ni vœu large obligatoire
- ☐ Le maintien de 2 phases de mouvements et donc le maintien de 2 saisies de vœux sur des postes précis
- ☐ Le maintien de 2 CAPD mouvement : l'une pour la phase principale et une autre pour une phase d'ajustement
- ☐ L'attribution de tous les postes selon le barème.
- ☐ L'AG demande l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique qui retire les promotions du champ de compétences des CAPD et revendique le maintien du contrôle de l'avancement par les délégués du personnel en CAPD (passage accéléré au 7ème et 9ème échelon, passage à la Hors Classe et à la Classe exceptionnelle)

- ☐ L'AG rappelle que l'inflation atteint aujourd'hui 7% et devrait être de 10% en fin d'année. Elle demande une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à minima au niveau de l'inflation et l'ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !
- ☐ L'AG dénonce la prime Grenelle qui n'est autre que du saupoudrage qui ne concerne pas tous les personnels et qui tend à lisser le déroulé de carrière.



DIRECTEURS D'ÉCOLE

- ☐ Le rétablissement du cadre national de l'école publique et l'arrêt des processus de territorialisation, afin de préserver les directeurs comme leurs adjoints des ingérences et pressions locales.
- ☐ L'abaissement significatif du seuil d'attribution des décharges de service, pas un directeur sans décharge.
- ☐ Une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous les directeurs.
- ☐ Qu'une aide administrative soit accordée à tous les directeurs qui en font la demande dans le cadre de création d'emplois statutaires.
- ☐ L'arrêt des directives illégales de demande d'élaboration des PPMS. L'AG exige que les consignes de sécurité en cas de risque majeur et intrusion attentat soient élaborées et signées par les autorités compétentes dans le cadre des plans généraux (Plan communal de Sauvegarde et plan ORSEC).
- ☐ Le respect du décret de 1989 fixant la fonction des directeurs.
- ☐ L'AG s'oppose à la tentative de création d'un statut de directeur d'école supérieur hiérarchique des adjoints.
- ☐ L'AG s'oppose à la loi Rilhac sur la direction d'école qui, sans répondre aux demandes sur la direction d'école en termes de décharges statutaires, indemnités, allègement des tâches, tend vers la création d'un statut de directeur supérieur hiérarchique soumis aux pressions locales dans le cadre de l'autonomie des écoles territoriales.
- ☐ L'AG se prononce pour la défense des circonscriptions et de l'échelon hiérarchique.

- ☐ L'AG exige que toutes les décharges de directions des écoles de 1 à 3 classes soient planifiées et respectées.
- ☐ L'AG exige que les chargés d'école soient considérés comme des directeurs d'école à 1 classe.



I DÉFENSE DU STATUT

- ⊗ L'abandon des conseils école-collège qui sont dérogatoires au statut, et participent à la fusion des corps. (1er et 2nd degré).
- ⊗ L'arrêt de la multiplication des postes à profil dérogatoire au statut et remettant en cause le mouvement au barème.
- ⊗ Le respect du droit d'exercer selon la quotité de travail demandé par l'agent.
- ⊗ Le droit à tout enseignant d'occuper n'importe quel poste indépendamment de sa quotité de travail.
- ⊗ Le droit à mutation pour tous et donc le traitement des permutations interdépartementales en fonction des besoins des collègues et non des contraintes de l'administration.
- ⊗ Le retour à une véritable formation continue, ouverte à tous, sur le temps de travail en opposition au compte personnel de formation sur la base du volontariat.
- ⊗ L'abandon du carnet de suivi des élèves de maternelle et du livret scolaire unique qu'il soit numérique ou non.
- ⊗ Le respect des décisions de maintien et de redoublements prononcées par les équipes enseignantes.
- ⊗ La liberté de s'inscrire aux animations pédagogiques de son choix.
- ⊗ Le droit pour tous les personnels de récupérer les heures de R.I.S sur l'ensemble du temps de travail.
- ⊗ Le droit pour tous les personnels qui le souhaitent de participer à l'AG du syndicat.
- ⊗ Le respect de la liberté pédagogique défini dans le statut des enseignants (code de l'Éducation).
- ⊗ Le respect de la liberté d'utiliser son propre système

d'évaluation.

- ⊗ L'opposition à la mise en place imposée d'évaluations qui n'ont qu'un seul but : évaluer et piloter les établissements et les personnels en lieu et place des programmes et horaires nationaux.
- ⊗ Le respect de choisir de renseigner ou non les évaluations ministérielles au CP et CE1.
- ⊗ L'abandon des dispositifs "plan maths et plan français" qui remettent en cause la liberté pédagogique individuelle, s'opposent au libre choix de la formation continue et s'inscrivent dans le protocole PPCR, l'évaluation des enseignants et l'évaluation d'école.
- ⊗ L'AG se prononce contre ce dispositif qui entérine l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs, méthode managériale du privé pour laquelle France Télécom a été condamné.

- ⊗ L'AG dénonce le recours aux contractuels en lieu et place d'enseignants recrutés sous statut.
- ⊗ L'AG demande la mise en place de concours exceptionnels à Bac+3 pour recruter en urgence des enseignants fonctionnaires.
- ⊗ L'abandon des 108h annualisées, des APC, des heures supplémentaires.
- ⊗ L'AG revendique la formation et la titularisation des contractuels qui le souhaitent



I TITULAIRE REMPLACANT

- ⊗ L'abrogation du décret du 9 mai 2017 et de la circulaire du 15 mars 2017 qui permettent entre autres d'affecter un remplaçant sur « un service » et non sur un remplacement et visent à introduire « le territoire de la commune » comme résidence administrative avec les pertes financières que cela engendrera.
- ⊗ L'arrêt de l'utilisation du logiciel ARIA qui minore dans certains cas le nombre de kilomètres. Ayant déjà obtenu gain de cause au tribunal administratif, le SNUI FO invite les personnels à nous saisir en cas de désaccord sur les distances effectuées.
- ⊗ Que l'indemnité soit versée automatiquement aux enseignants qui effectuent un remplacement dans des structures spécialisées.
- ⊗ Les AESH ne seraient être utilisés pour effectuer les missions de remplacement.
- ⊗ L'AG s'oppose à la transformation des postes de TR ZIL en TR Brigade départemental et demande le retour aux dénominations précédentes.

- ⊗ L'AG constate et dénonce les problèmes de remplacement dès ce début d'année.

- ⊗ L'AG dénonce la nomination d'une grande partie de TR sur des postes vacants faute d'enseignants.
- ⊗ L'AG dénonce la non affectation d'enseignants sur les postes de TR non pourvus.



I SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITION DE TRAVAIL

- ⊗ Que chaque PE puisse bénéficier de la visite médicale systématique de prévention prévue dans le cadre statutaire.
- ⊗ Le droit de ne pas participer aux dispositifs type LSUN, M@gistère, ENT, ONDE,
- ⊗ L'application des règles statutaires pour le droit à la formation individuelle sur la base du volontariat.
- ⊗ La mise en place systématique de tous les allègements de service et des aménagements du poste de travail, dès lors que le médecin de prévention émet un avis positif. L'AG exige que le nombre de postes adaptés soit abondé à hauteur des besoins dans chaque académie.
- ⊗ Que toutes les réunions en dehors de la résidence administrative soient accompagnées d'une convocation ouvrant droit à des frais de déplacements et à la couverture accident de service.
- ⊗ Que l'administration reconnaisse et applique la protection fonctionnelle de manière systématique.
- ⊗ L'arrêt des pressions exercées pour l'élaboration de PPRE, PPS, PAI documents non réglementaires qui augmentent la charge de travail des enseignants.

- ⊗ L'AG s'oppose à la disparition programmée des CHSCT dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique.
- ⊗ L'AG demande l'abandon des protocoles sanitaires qui transfèrent les responsabilités de notre employeur en termes de santé et sécurité au travail.
- ⊗ L'AG exige l'abandon du jour de carence.

- ⊗ L'AG exige de l'IA qu'elle prenne en compte les demandes SST des collègues et quelle y apporte des réponses adaptées et rapides.



! CARTE SCOLAIRE

- ☐ L'ouverture de tous les postes nécessaires sans prendre uniquement en compte les effectifs d'élèves mais en prenant en compte également les spécificités des écoles.
- ☐ L'arrêt de toutes les fermetures de classe.
- ☐ La comptabilisation systématique des enfants de moins de 3 ans pour la carte scolaire
- ☐ L'AG s'oppose à toute restructuration entraînant la fermeture de petites écoles au profit de grosses structures contre la logique de service public de proximité. L'AG dénonce les fermetures de poste « classe » qu'il en découle remplacés par des postes à profil ou dispositifs divers et variés comme le poste « EMILE » à Paulhaguet, constituant de véritables variables d'ajustement pour la carte scolaire et entraînant inévitablement le départ d'élèves dans les établissements privés.
- ☐ L'abandon de tous projets de création de « pôles petite enfance » en lien avec des collectivités territoriales qui aboutirait à un transfert de responsabilités et de compétences de l'État vers les collectivités conduisant à des projets de suppressions de postes d'enseignants en maternelle ou à la disparition d'écoles maternelles toutes entières.
- ☐ Une école maternelle gratuite, avec des programmes nationaux, avec un PE et une ATSEM par classe.
- ☐ La création des postes de TR nécessaires au remplacement de toutes les absences.

- ☐ L'AG exige l'abandon du projet de loi Blanquer qui permet en outre le transfert des missions relevant de l'école maternelle publique à des structures type « jardins d'enfants », entraînant inévitablement des suppressions de postes en maternelle.
- ☐ L'arrêt immédiat des pressions exercées par l'Inspectrice d'Académie sur les personnels et les mairies pour réaliser des RPI, pour globaliser les effectifs et fermer des classes.

- ☐ L'AG dénonce les fusions d'écoles qui dégradent les conditions de travail et favorisent les écoles privées.
- ☐ L'AG exige l'abandon du projet TER (Territoire Educatif Rural) comme à Paulhaguet qui entraîne la fusion des écoles, leurs transferts dans le collège du secteur et menace l'existence des écoles aux alentours .



! ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET INCLUSION SCOLAIRE SYSTÉMATIQUE

- ☐ L'abrogation de la loi Montchamp de 2005 et de la loi de refondation qui, sous couvert d'égalité des chances, entraîne l'inclusion scolaire obligatoire sans prendre en compte la gravité du handicap et remet en cause l'existence même des structures et postes spécialisés (RASED, CLIS/ULIS, IME, ITEP, SEGPA, EREA, UPE2A...) qui garantissent un enseignement adapté.
- ☐ Le maintien des classes implantées dans les établissements médicaux et spécialisés. La création de tous les postes d'enseignement spécialisé nécessaires pour l'accueil des enfants handicapés, allophones, en difficultés...
- ☐ L'abandon de la convention de 2016 signée entre l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le recteur de région qui prévoit la fermeture de 50% des classes d'IME et d'ITEP à l'horizon 2020 et 80% à l'horizon 2023.
- ☐ L'ouverture et la réouverture de toutes les structures et postes spécialisés fermés depuis la mise en oeuvre de la loi de 2005.
- ☐ L'abandon du dispositif ULIS école, pour le retour aux classes spécialisées avec des enseignants formés et qualifiés.
- ☐ L'abrogation de la circulaire SEGPA qui transforme une classe en dispositif (sur le modèle des ULIS).

- ☐ L'abandon du CAPPEI pour le retour du CAPA-SH et le CA-2SH, pour la défense du CAPA-SH et de toutes ses options.
- ☐ Maintien du versement de toutes les heures de coordination et de synthèse en HSE.

- ☐ L'abrogation du décret du 10 mai 2017 et le rétablissement des heures de coordination et de synthèse pour les enseignants spécialisés.
- ☐ L'AG exige l'orientation des élèves notifiés vers les structures adaptées ainsi que le maintien de l'EREA de Brioude.
- ☐ L'AG du SNUDI propose à la FNEC FP FO 43 et à l'UD d'organiser une conférence départementale sur le thème de l'inclusion scolaire systématique.
- ☐ L'AG demande le retour à des notifications individuelles qui correspondent aux besoins des élèves et au respect des orientations préconisées vers les établissements spécialisés.



! AESH

L'AG dénonce la mise en œuvre des dispositifs PIAL inclus dans la loi BLANQUER, qui visent à mutualiser les AESH pour en réduire le nombre et donc le coût. Cette loi confirme la volonté du Ministre de maintenir ces personnels en situation de précarité.

L'AG revendique la création d'un corps dans la Fonction Publique d'Etat pour les AESH.

L'AG revendique pour les personnels AESH un vrai salaire, un vrai déroulement de carrière et une revalorisation salariale immédiate.

L'AG revendique un temps plein pour 24 heures d'accompagnement,

L'AG revendique que tous les AESH qui le souhaitent soient CDIés

L'AG revendique le réemploi de tous les personnels et exige qu'ils en soient informés avant la fin de l'année scolaire.

L'AG demande la mise en place d'une formation qualifiante (DE AES) et de formations initiales et continues spécifiques aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap. L'AG refuse que les personnels AESH soient utilisés à des missions de remplacement dans d'autres écoles pour pallier le manque de personnels. L'AG demande la création d'une brigade de remplacement AESH à l'image des Tr professeurs des écoles. L'AG demande que la CCP puisse exercer ses prérogatives en matière d'affectation par la mise en place de commissions départementales pouvant étudier les vœux formulés par l'ensemble des AESH sur la base de la publication de l'ensemble des postes et d'un barème. Elle demande également que la CCP exerce ses prérogatives quant aux entretiens professionnels et à leur éventuelle contestation par les agents.

L'AG demande le respect du principe de subrogation pour les AESH gérés par la DSDEN afin d'éviter les conséquences sur les impôts et prestations familiales.

L'AG demande la portabilité du contrat de travail en cas de changement de département.

L'AG décide de continuer le travail de la commission AESH qui s'est mise en place.



RESPECT DES INSTANCES – REPRÉSENTATION DES PERSONNELS

- ☐ La restauration des prérogatives de la CAPD concernant les mutations, les promotions afin d'assurer l'égalité de traitement des personnels : abandon du projet de loi de la fonction publique qui vise à les vider de leurs substances et à transformer les CAPD en commission de recours individuel ou d'organisme disciplinaire, abandon de PPCR
- ☐ L'AG demande que l'ensemble des membres composant les instances puisse assister aux réunions afin que l'exercice de la démocratie soit respecté. Elle demande aussi que les documents préparatoires leurs soient communiqués en temps et en heure.
- ☐ L'abandon du projet de loi de la fonction publique impliquant la fusion des instances paritaires (CT et CHS-CT) en vue de créer un CSA (comité social d'administration) afin de réduire le nombre de représentants syndicaux pour réduire la représentation des personnels et la défense de leurs droits.
- ☐ Maintien des commissions de réforme avec des délégués du personnel.

- ☐ L'abrogation du décret du 10 mai 2017 et le rétablissement des heures de coordination et de synthèse pour les enseignants spécialisés.
- ☐ L'AG exige l'orientation des élèves notifiés vers les structures adaptées ainsi que le maintien de l'EREA de Brioude.
- ☐ L'AG du SNUDI propose à la FNEC FP FO 43 et à l'UD d'organiser une conférence départementale sur le thème de l'inclusion scolaire systématique.
- ☐ L'AG demande le retour à des notifications individuelles qui correspondent aux besoins des élèves et au respect des orientations préconisées vers les établissements spécialisés.



EVALUATION D'ÉCOLE

- ☐ L'AG exige le retrait de ce dispositif qui s'apparente aux « audits » dans le privé pour faire évaluer les enseignants par les parents, les élèves, les élus, les intervenants extérieurs, imposer aux équipes des axes de travail, désigner le directeur d'école comme maître d'œuvre du projet d'école et le placer sous la coupe des élus locaux.

Cf motion

☐



DÉVELOPPEMENT DU SYNDICAT

L'AG du SNUDI FO se félicite de l'augmentation du nombre d'adhérents et souhaite encore le voir progresser afin de construire le rapport de force nécessaire pour obtenir satisfaction sur nos revendications et peser dans les négociations.

L'AG RÉAFFIRME SON ATTACHEMENT AUX VALEURS D'UN SYNDICALISME

INDEPENDANT des gouvernements, des partis politiques et des Eglises.

DE TERRAIN, proche de ses adhérents.

DE REVENDICATION définit sur la base des intérêts de ses adhérents.

DEMOCRATIQUE avec des délégués élus, mandatés et contrôlés par les syndiqués dans le cadre de l'Assemblée Générale annuelle et des instances élues démocratiquement (Commission Exécutive et Bureau).

- ☐ En cette année d'élections professionnelles, l'AG rappelle les enjeux cruciaux de ces élections dans le développement du syndicat. Elle appelle tous les adhérents à participer à la campagne FO en s'inscrivant aux meetings, réunions, stages et tournées d'écoles. Elle appelle tous les personnels à voter et faire voter massivement FO lors des élections du 1er au 8 décembre.



L'AG inscrit cette motion en complément de l'appel adopté par le congrès de la FNEC FP FO 43 de ce jour. Elle considère que toutes les revendications de la présente motion s'inscrivent dans le combat de privatisation-territorialisation de l'école publique et la destruction des statuts des personnels.

L'AG du SNUDI confirme que face à ces attaques l'heure est bien à la préparation de la grève pour faire reculer le gouvernement.